Attention nouveauté !

Demande de consultation d’allergologie bien reçue : remplissez la télé-expertise.

Chère consœur, cher confrère,

Vous sollicitez le centre d’allergologie du CHU de Poitiers pour une demande d’avis concernant votre patient.

Nous souhaitons améliorer notre gestion des demandes de consultations afin d’être en mesure de les prioriser au mieux selon le degré d’urgence.

**Dans le cadre d’un travail de thèse de DES d’allergologie nous menons une expérimentation.**

**But**: évaluer les performances et la praticité d’un document de demande d’avis par voie électronique par rapport aux systèmes de demandes d’avis actuels (courriers médicaux, voie postale, mail, fax etc.)

**Objectif principal** : comparer l’attribution des délais de rendez-vous entre les deux méthodes

**Étude menée de manière prospective d’avril à fin août 2022.**

**La télé-expertise est un acte rémunéré (10€)**

**Intérêts secondaires :**

Centraliser les données permettant de communiquer entre nous sans perte d’information.

L’allergologue peut vous questionner sur d’éventuelles données manquantes.

L’allergologue peut apporter des premiers conseils médicaux personnalisés avant la consultation.

Attribuer le bon délai de prise en charge à votre patient.

**Comment faire :**

Le secrétariat a reçu votre demande initiale, et un rendez-vous sera attribué d’emblée pour votre patient en fonction des critères usuels tenant compte des informations intégrées dans cette demande

Le secrétariat vous sollicite pour la rédaction de votre demande par la méthode de la télé-expertise à l’aide du lien ci-dessous :

<https://www.portailght86.fr/portail-pro/accueil/authentification-6-6.html>

< 5 minutes pour compléter les données médicales après avoir fourni les données administratives (justificatifs cartes d’identité, vitale et de mutuelle et courrier initial), et un nouveau délai de consultation vous sera adressé tenant compte des données recueillies par voie électronique en fonction des critères suivants :

Les délais de consultation ont été séparés de la manière suivante :

Urgent : inférieur à 1 mois

Rapide : entre 1 et 3 mois

Intermédiaire : entre 3 et 6 mois

Non urgent : plus de 6 mois (selon les délais actuels du service d’allergologie)

**Perspectives :**

Renforcer et valoriser le lien ville-hôpital en allergologie.

Nous vous remercions d’avance de votre participation.

Nous ne manquerons pas de vous faire part des résultats obtenus.

Bien cordialement

Jean GODART DES Allergologie Dr Marion VERDAGUER Pr JC MEURICE